

Objectifs :

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie B.

Acquérir les connaissances théoriques permettant de se présenter avec succès à l'examen du code.

PUBLIC VISÉ :

Tout public répondant au prérequis

PRÉ REQUIS :

Être âgé de 17 ans minimum

Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

DURÉE, DATES, LIEU, HORAIRES

Variable avec 20h minimum légales obligatoires

MODALITÉ D'ORGANISATION

Formation pour 1 participant

Formation en présentiel

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

- Salle de cours équipées vidéo projecteur, PC paperboard
- Support de cours + vidéo
- Formateur spécialisé
- livret d'apprentissage

TARIF

Contactez Fégré FORMATIONS : 03.54.44.45.44

contactfegeleformations@gmail.com

Personne en situation d'handicap :

Contactez Fégré Formations 03.54.44.45.44

Etablissement accessible aux personnes handicapées

PROGRAMME**Acquérir les connaissances théoriques permettant de se présenter avec succès à l'examen du code de la route**

- dispositions légales en matière de circulation routière
- le conducteur
- la route
- les autres usagers de la route
- réglementation générale et divers
- précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- équipements de sécurité des véhicules
- règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commande du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures du véhicules.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser les accélérations et les freinages à diverses allures.
- Utiliser la boîte de vitesses.
- Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- Regarder autour de soi et avertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime. de priorité Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau.

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Evaluer et maintenir les distances de sécurité.

- Croiser, dépasser et être dépassé.
- Passer des virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau.

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risques au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules.
- Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'éco conduite.

SUIVI - ÉVALUATIONS :

- Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un examen (inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière)
- 1 seule présentation aux épreuves circulation.
- Evaluation au fur et à mesure de la progression.
- Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences.

VALIDATION :

Permis de conduire B si réussite à l'examen

AGRÉMENT :

Agrément du centre délivré par le préfet du lieu d'implantation de l'établissement